BOURSE AU PERMIS CITOYEN DE LA VILLE DE MERU

La ville octroie une aide de'un montant de 200 € ou 400 € aux jeunes en échange d'un engagement citoyen sous la forme d'un bénévolat de plusieurs heures.
Les conditions pour en bénéficier, il faut :

avoir entre 20 et 25 ans
résider à Méru depuis au moins 1 an
motiver sa demande de permis, priorité étant donnée aux jeunes pour qui l'absence de permis est un frein à une formation professionnelle ou à l'emploi
présenter un projet citoyen dans les domaines de la solidarité, culture, sport ou cadre de vie, à effectuer au sein d'une association ou d'un service de la ville
être inscrit dans une auto-école partenaire du dispositif
ne pas cumuler avec une aide de même nature
ne pas avoir eu une annulation de son permis de conduire

Lorsque la Commission jeunesse a délivré son accord, le jeune doit présenter un justificatif d'inscription un mois maximum et dans les 3 mois suivant l'inscription l'auto-école doit produire la fiche de suivi des leçons du code.
Le dossier est téléchargeable sur le site de la ville.
La somme est versée en 2 fois à l'auto-école.

https://www.ville-meru.fr/bourse-au-permis

Mairie de Méru:
Place de l'Hôtel de ville
60110 - Méru
https://www.ville-meru.fr/